

# SCHÉMA DE PROMOTION DES ACHATS SOCIALEMENT ET ÉCOLOGIQUEMENT RESPONSABLES

- SPASER -





## → Édito

Quand on sait que la commande publique de Brest métropole et de la ville de Brest représente près de 125 millions d'euros (2023), on mesure à quel point elle peut être un levier puissant, non seulement en faveur du développement du territoire comme de nos entreprises, mais également au service du progrès social et de la lutte contre les exclusions, et de la transition écologique.

Tenant compte des dernières évolutions législatives, ce Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER) vient amplifier, rendre plus visible et mesurable avec des objectifs chiffrés, l'ambition portée depuis de nombreuses années par Brest métropole et la ville de Brest pour faire de leur politique d'achat un vecteur de transformation au service du développement durable et solidaire du territoire.



**Yann Guével**

*Vice-Président de Brest métropole en charge des finances  
Adjoint au maire de Brest en charge des finances,  
de l'animation du pacte citoyen, et de la finance solidaire*

## → Préambule

L'achat public constitue un levier majeur en faveur du développement durable et des transitions écologiques et sociétales que la réglementation actionne de façon croissante afin de mobiliser les acheteurs publics et le tissu économique.

Pour réaliser leurs missions de service public, Brest métropole et la ville de Brest concluent de nombreux contrats de commande publique de travaux, fournitures et services portant sur des domaines d'achat variés : bâtiment, voirie, énergie, transports, déchets, restauration, informatique, nettoyage...

Au regard de leur montant<sup>1</sup> et de leur diversité, ces achats réalisés pour une part importante<sup>2</sup> auprès de fournisseurs localisés sur le territoire de la métropole, du Finistère et de la Bretagne présentent des enjeux sociaux, environnementaux et économiques considérables.

Depuis de nombreuses années, en cohérence avec les Objectifs de Développement Durable de l'ONU, Brest métropole et la ville de Brest mènent une politique volontariste en matière d'achat durable : clauses d'insertion sociale, achats auprès des structures employant des personnes en situation de handicap, achats de produits écolabellisés, prise en compte de la performance environnementale, échanges avec le tissu économique, réduction du délai global de paiement...

En termes d'intégration de clauses sociales et environnementales dans les marchés publics, Brest métropole et la ville de Brest sont en avance par rapport à la moyenne nationale des collectivités territoriales<sup>3</sup>.

Le Code de la commande publique<sup>4</sup> impose aux acheteurs publics dont le montant annuel des dépenses relatives aux marchés publics excède 50 millions d'euros HT d'adopter un Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER). Devant déterminer les objectifs de la politique achat sur les volets environnementaux et sociaux, leurs modalités de mise en œuvre et de suivi annuel, ce schéma à publier obligatoirement sur le site Internet de l'acheteur doit en outre comporter des indicateurs de suivi précis publiés tous les 2 ans.

Afin d'amplifier les démarches déjà menées en matière d'achat durable, de disposer d'une véritable feuille de route en matière d'achat mais également de répondre à l'obligation réglementaire à laquelle Brest métropole est soumise, **Brest métropole et la ville de Brest se dotent d'un SPASER commun** résolument engageant et opérationnel.

Fruit d'un travail concerté et transversal ayant mobilisé les élus et les directions, le SPASER a été conçu en synergie avec les politiques publiques en matière sociale, environnementale et économique concernées par l'achat que portent Brest métropole et la ville de Brest.

Si le SPASER constitue un levier en faveur du développement de nombreuses dimensions de la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) et du développement économique du territoire, il convient de rappeler que la réglementation en matière de commande publique prohibe la prise en compte de la politique générale des entreprises et toute préférence locale.

<sup>1</sup> Montant annuel des dépenses de marchés publics 2023 - Brest métropole : 94,7 M€ TTC - ville de Brest : 30 M€ TTC

<sup>2</sup> Localisation des fournisseurs Brest métropole/ville de Brest (en % du montant annuel total des achats 2023) : territoire de Brest métropole (42%), Finistère (67%), Bretagne (76%)

<sup>3</sup> Part de clauses environnementales (en nombre de marchés) - moyenne nationale/source OCEP 2022 : 18,1%, Brest métropole/ville de Brest : 40,8% ; Part de clauses sociales (en nombre de marchés) - moyenne nationale/source OCEP 2022 : 12,4%, Brest métropole/ville de Brest : 23,4%

<sup>4</sup> Article L. 2111-3 du Code de la commande publique

## → Structuration du SPASER

Le SPASER de Brest métropole et de la ville de Brest fixe les engagements de la politique achat sur l'ensemble des contrats de la commande publique (marchés publics et concessions) qui s'articulent autour de trois axes :

- **Responsabilité sociale.**
- **Responsabilité environnementale.**
- **Responsabilité économique.**

Chaque axe comporte des objectifs dont les modalités de mise en œuvre ont été déterminées afin de permettre une évolution des pratiques d'achat répondant concrètement aux enjeux sociaux, environnementaux et économiques de la commande publique.

Pour chacun des **3 axes et des 9 objectifs**, le SPASER comprend des indicateurs précis établis pour Brest métropole et la ville de Brest.

Engageant, le SPASER prévoit également des objectifs cibles chiffrés pour l'ensemble des axes. L'annexe 1 restitue l'ensemble des objectifs cibles chiffrés à atteindre.

## → Durée du SPASER

Établi sans limitation de durée et ne comportant pas de terme, le SPASER est permanent et s'inscrit dans le temps long.

## → Gouvernance

### • **Comitologie**

Afin d'assurer le pilotage, le suivi et l'évaluation du SPASER, un comité de suivi commun à Brest métropole et à la ville de Brest est institué. Instance décisionnelle, ce comité de suivi est composé d'élus concernés par l'achat public durable. Il se réunit annuellement en associant les directions concernées afin de suivre et d'ordonner la mise en œuvre des objectifs du SPASER.

Les membres des Commissions d'Appel d'Offres de Brest métropole et de la ville de Brest sont tenus informés annuellement de l'état d'avancement de la mise en œuvre du SPASER.

## • Mise en œuvre

Le SPASER et ses objectifs sont mis en œuvre progressivement dans une démarche d'amélioration continue au regard des décisions du comité de suivi et en cohérence avec la programmation annuelle des achats.

La Division de la Commande Publique (DCP) est chargée de la mise en œuvre opérationnelle et de l'animation du SPASER conformément aux décisions et orientations du comité de suivi et en collaboration étroite avec l'ensemble des directions concernées.

Dans ce cadre, la DCP :

- **coordonne** les groupes de travail techniques mis en place pour une thématique donnée ou pour un projet de consultation spécifique ;
- **accompagne** les agents des directions concernées dans l'intégration de clauses et critères d'analyse des offres en faveur du développement durable dans leurs contrats notamment par la mise à disposition d'outils et l'organisation de formations ;
- **assure** la collecte des indicateurs et la réalisation du bilan annuel de la mise en œuvre des objectifs ;
- **organise** des rencontres avec l'ensemble des parties prenantes externes concernées ;
- **veille** à la déclinaison des objectifs du SPASER par sa participation aux démarches transversales en faveur du développement durable menées par Brest métropole et la ville de Brest (Plan Climat-Air-Énergie Territorial, Plan d'actions « Égalité femmes hommes et diversité »...).

L'ensemble des actions mises en œuvre dans le cadre du SPASER s'inscrit dans le respect des principes déontologiques s'imposant aux acheteurs et aux élus de Brest métropole et de la ville de Brest. Ces principes sont notamment rappelés par la charte de déontologie de l'achat public, qui regroupe l'exposé des références d'éthique et des comportements recommandés en application des dispositions législatives et réglementaires relatives à la commande publique.

Afin de veiller à la soutenabilité des impacts de l'évolution des pratiques d'achat de Brest métropole et de la ville de Brest pour les opérateurs économiques, notamment les TPE/PME, le SPASER met l'accent sur le développement des échanges avec le tissu économique.

Les réseaux d'acheteurs publics (RESECO, France Urbaine...) et les partenaires extérieurs seront également mobilisés.

## • Suivi et évaluation

Un suivi et une évaluation de la mise en œuvre du SPASER et de ses objectifs sont effectués annuellement en s'appuyant notamment sur des indicateurs, dont les valeurs sont collectées distinctement pour Brest métropole et la ville de Brest.

Le choix des indicateurs a été effectué au regard de leur pertinence, de la disponibilité de la donnée dès l'adoption du SPASER et avec une attention particulière portée à la capacité à automatiser leur mesure.

Dans une logique d'amélioration continue, d'autres indicateurs pourront également être mis en œuvre par la suite.

Les valeurs des indicateurs de l'année N-1 sont publiées annuellement avant la fin du 1<sup>er</sup> semestre de l'année N sur le site internet de Brest métropole et de la ville de Brest. En annexe 2, figurent la liste et la valeur 2023 des indicateurs du SPASER.

## • Communication

En complément de la publication du SPASER et de la valeur annuelle des indicateurs sur Brest.fr, diverses actions de communication seront mises en œuvre tant en interne (agents de Brest métropole et de la ville de Brest) qu'en externe (grand public, opérateurs économiques) pour :

- **valoriser** les réalisations en faveur de l'achat public durable ;
- **informer** des incidences concrètes de l'application du SPASER.

Des échanges seront organisés notamment avec les autres acheteurs publics métropolitains et bretons afin de mutualiser les bonnes pratiques et développer des synergies.

## • Révision

Le contenu du SPASER pourra être modifié afin notamment de prendre en compte des évolutions législatives et réglementaires et de fixer d'autres objectifs et objectifs cibles.

## → Axes et objectifs du SPASER

Axes	Objectifs
Axe 1 Responsabilité sociale	1 Favoriser l'insertion sociale et professionnelle et promouvoir des conditions de travail décentes
	2 Soutenir l'inclusion des personnes en situation de handicap
	3 Agir en faveur de l'égalité femmes-hommes et lutter contre les discriminations
Axe 2 Responsabilité environnementale	4 Agir en faveur du Climat
	5 Promouvoir l'économie circulaire et la préservation des ressources
	6 Contribuer à la protection de la biodiversité, des milieux naturels et de la santé environnementale
Axe 3 Responsabilité économique	7 Renforcer l'attractivité et l'accessibilité de la commande publique auprès des entreprises et notamment des TPE/PME
	8 Développer les achats auprès des structures de l'ESS
	9 Développer la performance et l'efficacité des achats

Axe 1

# Responsabilité sociale



## Objectifs cibles transversaux



**Atteindre en 2027, 30% de contrats (marchés publics et concessions) notifiés annuellement intégrant au moins une considération sociale (critère d'analyse des offres, clause, marché réservé) et pérenniser ce taux d'achat socialement responsable**



**Part (%) du nombre total de contrats (marchés publics et concessions) notifiés annuellement intégrant une considération sociale (critère d'analyse des offres, clause, marché réservé)**

Valeur 2023	
Brest métropole	16,3 %
Ville de Brest	31 %



### Indicateurs complémentaires

- Part (%) du montant total de marchés publics notifiés annuellement intégrant une considération sociale (critère d'analyse des offres, clause, marché réservé)
- Part (%) du nombre total de contrats (marchés publics et concessions) notifiés annuellement intégrant un critère d'analyse des offres social
- Part (%) du nombre total & du montant total de marchés publics notifiés annuellement intégrant un critère d'analyse des offres sociales
- Part (%) du nombre total de concessions notifiées annuellement intégrant un critère d'analyse des offres sociales
- Part (%) du nombre total de contrats (marchés publics et concessions) notifiés annuellement intégrant une clause sociale (dont marchés réservés)
- Part (%) du nombre total & du montant total de marchés publics notifiés annuellement intégrant une clause sociale (dont marchés réservés)
- Part (%) du nombre total de concessions notifiées annuellement intégrant une clause sociale



**Pérenniser un montant annuel minimal d'achats auprès des Structures de l'Insertion par l'Activité Économique (SIAE ou équivalent) et des structures employant des personnes en situation de handicap (ESAT, EA ou équivalent) <sup>5</sup> de 900 000 € pour Brest métropole et de 100 000 € pour la ville de Brest**



**Montant des achats annuels réalisés auprès des structures employant des personnes défavorisées ou appartenant à des groupes vulnérables (EA, ESAT, SIAE ou équivalent)**

Valeur 2023	
Brest métropole	969 K€ (soit 1% du volume annuel d'achat)
Ville de Brest	97,9 K€ (soit 0.3% du volume annuel d'achat)

<sup>5</sup> Article L.2111-3 du Code de la commande publique : « achats réalisés auprès [...] des entreprises employant des personnes défavorisées ou appartenant à des groupes vulnérables »

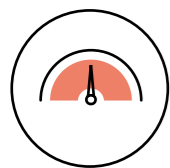
## → Objectif 1

# Favoriser l'insertion sociale et professionnelle et promouvoir des conditions de travail décentes



### Mise en œuvre

- Développer les échanges avec les instances représentatives de l'Insertion par l'Activité Économique (IAE) et le sourcing auprès des structures de l'IAE
- Poursuivre l'intégration et le développement des clauses d'insertion sociale à destination des personnes éloignées de l'emploi et veiller à leur diversification avec l'appui du facilitateur de la clause sociale
- Accroître la prise en compte dans les critères d'analyse des offres de la qualité de la mise en œuvre de la clause d'insertion sociale (tutorat, accompagnement socio-professionnel, formation...) pour les contrats générant un nombre d'heures d'insertion significatif
- Poursuivre la mise en œuvre des marchés d'insertion et de qualification professionnelle et le développement des achats auprès des Structures d'Insertion par l'Activité Économique (SIAE)
- Promouvoir des clauses en faveur de l'accès à l'emploi (découverte des métiers, stages...)
- Mobiliser les opérateurs économiques et les fédérations professionnelles autour des enjeux de sécurité, de santé et de qualité de vie au travail, dans l'exécution des divers contrats
- Promouvoir le respect des droits de l'Homme au travail dans les chaînes d'approvisionnement
- Développer les achats de produits issus du commerce équitable (denrées alimentaires...)



### Indicateurs

- Nombre annuel d'heures réalisées dans le cadre de la clause d'insertion sociale dans les marchés publics et les concessions
- Nombre annuel d'heures réalisées dans le cadre de la clause d'insertion sociale dans les marchés publics
- Nombre annuel d'heures réalisées dans le cadre de la clause d'insertion sociale dans les marchés publics de travaux
- Nombre annuel d'heures réalisées dans le cadre de la clause d'insertion sociale dans les marchés publics de services
- Nombre annuel d'heures réalisées dans le cadre de la clause d'insertion sociale dans les marchés publics de fournitures
- Nombre annuel d'heures réalisées dans le cadre de la clause d'insertion sociale dans les concessions
- Nombre annuel d'équivalent temps plein réalisés dans le cadre de la clause d'insertion sociale dans les marchés publics et les concessions
- Nombre annuel de personnes éloignées de l'emploi ayant bénéficié d'un contrat de travail dans le cadre de la clause d'insertion sociale dans les marchés publics et les concessions
- Nombre annuel d'heures réalisées en CDI dans le cadre de la clause d'insertion sociale dans les marchés publics et les concessions
- Part (%) du nombre annuel total des heures générées dans le cadre de la clause d'insertion sociale dans les marchés publics et les concessions réalisées en CDI
- Montant des achats annuels réalisés auprès des Structures d'Insertion par l'Activité Économique (SIAE ou équivalent)
- Nombre annuel d'heures réalisées dans le cadre des marchés publics d'insertion et de qualification professionnelle
- Nombre annuel de personnes éloignées de l'emploi ayant bénéficié d'un contrat de travail dans le cadre d'un marché public d'insertion et de qualification professionnelle



### Objectifs cibles

**Pérenniser 100 000 heures d'insertion par an pour Brest métropole et 5 000 heures d'insertion par an pour la ville de Brest dans le cadre de la clause d'insertion sociale**



#### Nombre annuel d'heures réalisées dans le cadre de la clause d'insertion sociale dans les marchés publics et les concessions

Valeur 2023	
Brest métropole	124 093 h
Ville de Brest	14 751 h



### Objectifs cibles

**Pérenniser un montant annuel minimal d'achats auprès des Structures de l'Insertion par l'Activité Économique (SIAE ou équivalent)<sup>6</sup> de 250 000 € pour Brest métropole et de 20 000 € pour la ville de Brest**



#### Montant des achats annuels réalisés auprès des structures de l'insertion par l'activité économique (SIAE ou équivalent)

Valeur 2023	
Brest métropole	271 K€ TTC (soit 0.3% du volume annuel d'achat)
Ville de Brest	22 K€ TTC (soit 0.1% du volume annuel d'achat)

<sup>6</sup>Article L.2111-3 du Code de la commande publique : « achats réalisés auprès [...] des entreprises employant des personnes défavorisées ou appartenant à des groupes vulnérables »

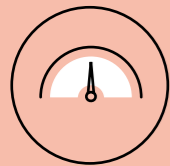
## → Objectif 2

# Soutenir l'inclusion des personnes en situation de handicap



### Mise en œuvre

- Poursuivre et diversifier les achats auprès des structures employant des personnes en situation de handicap (Établissements ou Services d'Aide par le Travail, Entreprises Adaptées, Travailleur Indépendant Handicapé...) afin de renforcer l'emploi indirect de personnes en situation de handicap
- Mobiliser les fédérations professionnelles et les opérateurs économiques (rencontres, sourcing...) pour favoriser l'accès et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap (clause de progrès...)
- Promouvoir l'emploi et l'insertion des personnes en situation de handicap dans le cadre de la clause d'insertion sociale
- Prendre en compte l'accessibilité des personnes en situation de handicap dans les achats publics (espaces publics, bâtiments, équipements, services de transports, services téléphoniques et numériques...)



### Indicateurs

- Montant des achats annuels réalisés auprès des structures employant des personnes en situation de handicap (ESAT, EA ou équivalent)
- Nombre annuel d'heures de travail réalisées dans le cadre de prestations de services (marchés publics, concessions) confiées aux structures employant des personnes en situation de handicap (ESAT, EA ou équivalent)
- Nombre annuel d'équivalents temps plein réalisés dans le cadre de prestations de services (marchés publics, concessions) confiées aux structures employant des personnes en situation de handicap (ESAT, EA ou équivalent)
- Nombre annuel de personnes en situation de handicap employées dans le cadre de prestations de services (marchés publics, concessions) confiées aux structures employant des personnes en situation de handicap (ESAT, EA ou équivalent)
- Montant des achats annuels de fournitures réalisés auprès des structures employant des personnes en situation de handicap (ESAT, EA ou équivalent)



### Objectifs cibles

**Pérenniser un montant annuel minimal d'achats auprès des structures employant des personnes en situation de handicap (ESAT, EA ou équivalent) <sup>7</sup> de 600 000 € pour Brest métropole et de 70 000 € pour la ville de Brest**

Montant des achats annuels réalisés auprès des structures employant des personnes en situation de handicap (ESAT, EA ou équivalent)	
Valeur 2023	
Brest métropole	697 K€ (soit 0.7% du volume annuel d'achat)
Ville de Brest	85 K€ (soit 0.3% du volume annuel d'achat)

<sup>7</sup>Article L.2111-3 du Code de la commande publique : « achats réalisés auprès [...] des entreprises employant des personnes défavorisées ou appartenant à des groupes vulnérables »

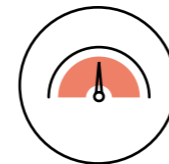
## → Objectif 3

# Agir en faveur de l'égalité femmes-hommes et lutter contre les discriminations



### Mise en œuvre

- Informer et sensibiliser les entreprises (sourcing, rencontres avec les fédérations professionnelles, affichage dans les documents de consultation...) sur les orientations de Brest métropole et de la ville de Brest en matière de lutte contre les discriminations et d'égalité femmes-hommes dans les différents contrats de la commande publique
- Inciter les entreprises à agir en valorisant dans l'analyse des offres les mesures proposées en faveur de l'égalité professionnelle femmes-hommes et de la lutte contre les discriminations
- Intégrer des clauses en faveur de l'égalité femmes-hommes et la lutte contre les discriminations lorsque les caractéristiques du contrat le permettent (clauses de progrès en faveur de la mixité du personnel, exigence de communication sans stéréotype, conception inclusive des espaces publics...)
- Développer la mixité parmi les personnes éloignées de l'emploi bénéficiaires des marchés d'insertion et contrats comprenant une clause d'insertion sociale



### Indicateurs

- Part (%) du nombre total de contrats (marchés publics et concessions) notifiés annuellement intégrant une considération en faveur de l'égalité femmes-hommes et de la lutte contre les discriminations (critère d'analyse des offres, clause)
- Part (%) du nombre total & du montant total de marchés publics notifiés annuellement intégrant une considération en faveur de l'égalité femmes-hommes et de la lutte contre les discriminations (critère d'analyse des offres, clause)
- Part (%) du nombre total & du montant total de marchés publics notifiés annuellement intégrant une clause en faveur de l'égalité femmes-hommes et de la lutte contre les discriminations
- Part (%) du nombre total & du montant total de marchés publics notifiés annuellement intégrant une considération en faveur de l'égalité femmes-hommes et de la lutte contre les discriminations (critère d'analyse des offres, clause)
- Part (%) du nombre total d'heures d'insertion annuelles générées par la clause d'insertion sociale, exécutée par des femmes



### Objectifs cibles

**Atteindre en 2027 et pérenniser au moins 30% de contrats (marchés publics et concessions) notifiés annuellement intégrant au moins une considération en matière de lutte contre les discriminations et d'égalité femmes-hommes (critère d'analyse des offres, clause)**

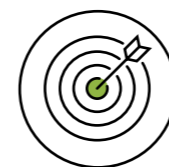
Part (%) du nombre total de contrats notifiés annuellement intégrant une considération en faveur de l'égalité femmes-hommes et de la lutte contre les discriminations (critère d'analyse des offres, clause)	
Valeur 2023	
Brest métropole	1,2 %
Ville de Brest	1 %

Axe 2 /

# Responsabilité environnementale



## Objectifs cibles transversaux



**Atteindre en 2027, 100% de contrats (marchés publics et concessions) notifiés annuellement intégrant au moins une considération environnementale (critère d'analyse des offres, clause) et pérenniser ce taux d'achat écologiquement responsable**



Part (%) du nombre total de contrats (marchés publics et concessions) notifiés annuellement intégrant une considération environnementale (critère d'analyse des offres, clause)

Valeur 2023	
Brest métropole	44,8 %
Ville de Brest	52,6 %



**Indicateurs complémentaires**

• Part (%) du nombre total & du montant total de marchés publics notifiés annuellement intégrant une considération environnementale (critère d'analyse des offres, clause)

• Part (%) du nombre total de concessions notifiées annuellement intégrant une considération environnementale (critère d'analyse des offres, clause)



**Atteindre en 2027, 100% de contrats (marchés publics et concessions) notifiés annuellement intégrant au moins une clause environnementale et pérenniser ce taux**



Part (%) du nombre total de contrats (marchés publics et concessions) notifiés annuellement intégrant une clause environnementale

Valeur 2023	
Brest métropole	43 %
Ville de Brest	51,6 %

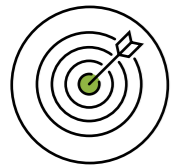


**Indicateurs complémentaires**

• Part (%) du nombre total & du montant total de marchés publics notifiés annuellement intégrant une clause environnementale

• Part (%) du nombre total de concessions notifiées annuellement intégrant une clause environnementale





### Objectifs cibles

**Atteindre en 2027, 100% de contrats (marchés publics et concessions) notifiés annuellement intégrant au moins un critère d'analyse des offres environnemental et pérenniser ce taux**



Part (%) du nombre total de contrats (marchés publics et concessions) notifiés annuellement intégrant un critère d'analyse des offres environnemental

Valeur 2023	
Brest métropole	21 %
Ville de Brest	47,1 %



### Indicateurs complémentaires

• Part (%) du nombre total & du montant total de marchés publics notifiés annuellement intégrant un critère d'analyse des offres environnemental

• Part (%) du nombre total de concessions notifiées annuellement intégrant un critère d'analyse des offres environnemental

## → Objectif 4

# Agir en faveur du Climat



### Mise en œuvre

- Identifier l'empreinte carbone et l'impact énergétique de nos achats et les principaux postes d'émission
- Mobiliser le tissu économique et les titulaires de contrats sur les enjeux climatiques (rencontres avec les fédérations professionnelles, sourcing, clauses de progrès...)
- Contribuer à décarboner et réduire l'impact énergétique des achats et favoriser l'écoconception :
  - Fournitures (produits, véhicules...) et chaîne logistique (conditionnement, livraison...)
  - Prestations de services (déplacements liés aux missions, matériels utilisés...)
  - Conception et réalisation des opérations de travaux (bâtiment, voirie, réseaux)
- Agir en faveur de la sobriété numérique dans les achats (postes informatiques, téléphones, copieurs, serveurs, logiciels...)
- Contribuer au développement des énergies renouvelables dans les achats (achat d'énergie, bâtiments...)



### Indicateurs

• Part (%) du nombre total de contrats (marchés publics et concessions) notifiés annuellement intégrant une clause environnementale en faveur du climat

• Part (%) du nombre total de concessions notifiées annuellement intégrant une clause environnementale en faveur du climat

• Part (%) du nombre total & du montant total de marchés publics notifiés annuellement intégrant une clause environnementale en faveur du climat

## → Objectif 5

# Promouvoir l'économie circulaire et la préservation des ressources



### Mise en œuvre

- Étudier les alternatives possibles à l'achat (location, prêt...) et les opportunités de mutualisations internes et externes
- Développer les achats de produits et de matériaux biosourcés, intégrant des matières recyclées, issus du réemploi ou de la réutilisation
- Développer les achats de produits réparables afin d'allonger leur durée de vie
- Limiter l'usage du plastique et les impacts environnementaux du conditionnement
- Promouvoir pour les opérations de travaux la réutilisation sur place des matériaux et la valorisation des déchets de chantier
- Agir en faveur de la valorisation des déchets alimentaires en restauration collective et événementielle



### Indicateurs

- Part (%) du nombre total de contrats (marchés publics et concessions) notifiés annuellement intégrant une clause environnementale en faveur de l'économie circulaire et de la préservation des ressources
- Part (%) du nombre total & du montant total de marchés publics notifiés annuellement intégrant une clause environnementale en faveur de l'économie circulaire et de la préservation des ressources
- Part (%) du nombre total de concessions notifiées annuellement intégrant une clause environnementale en faveur de l'économie circulaire et de la préservation des ressources

## → Objectif 6

# Contribuer à la préservation de la biodiversité, des milieux naturels, et de la santé environnementale



### Mise en œuvre

- Développer les achats prenant en compte la santé humaine, réduisant la pollution air/eau/sol et la pression sur les écosystèmes : limitation/interdiction des substances dangereuses et perturbateurs endocriniens...
- Favoriser les économies d'eau dans les contrats de commande publique
- Développer l'intégration des enjeux de biodiversité dans les achats (prescriptions sur l'ensemble des étapes des projets d'aménagement et de construction...)
- Poursuivre et renforcer les achats de denrées alimentaires durables et de qualité en restauration collective et événementielle, et lutter contre le gaspillage alimentaire (produits issus de l'agriculture biologique, bien-être animal, gestion durable de la ressource halieutique, saisonnalité des denrées...)



### Indicateurs

- Part (%) du nombre total de contrats (marchés publics et concessions) notifiés annuellement intégrant une clause environnementale en faveur de la préservation de la biodiversité, des milieux naturels et de la santé environnementale
- Part (%) du nombre total de concessions notifiées annuellement intégrant une clause environnementale en faveur de la préservation de la biodiversité, des milieux naturels et de la santé environnementale
- Part (%) du nombre total & du montant total de marchés publics notifiés annuellement intégrant une clause environnementale en faveur de la préservation de la biodiversité, des milieux naturels et de la santé environnementale

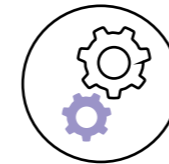
Axe 3

# Responsabilité économique



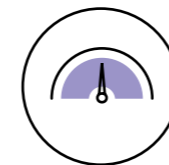
→ Objectif 7

## Renforcer l'attractivité et l'accessibilité de la commande publique auprès des entreprises et notamment des TPE/PME



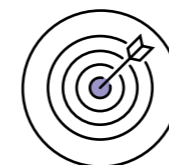
### Mise en œuvre

- Accroître la connaissance et la visibilité des entreprises sur les achats de Brest métropole et de la ville de Brest (publication de la programmation annuelle des achats, rencontres avec les fédérations professionnelles et les entreprises...)
- Promouvoir auprès du tissu économique les conditions financières mises en œuvre pour les achats de Brest métropole et de la ville de Brest (avance de trésorerie sans demande de garantie, délais de paiements réduits...)
- Faciliter l'accès à la commande publique et simplifier les réponses aux consultations (accompagnement à la dématérialisation et aux réponses aux consultations, cadre de réponse dédié, rationalisation des exigences...)
- Renforcer les relations partenariales avec les fédérations professionnelles afin notamment de contribuer à des relations responsables avec les fournisseurs et de promouvoir l'achat public durable
- Favoriser l'accès des TPE/PME à la commande publique (actions de sensibilisation et de promotion organisées en partenariat avec les instances concernées, sourcing ciblé, allotissement adapté, clauses financières incitatives, promotion de la cotraitance et de la sous-traitance...)



### Indicateurs

- Nombre annuel de fournisseurs TPE/PME
- Part (%) du nombre annuel total de fournisseurs relevant de la catégorie TPE/PME
- Montant des achats annuels auprès des TPE/PME
- Part (%) du montant total des achats annuels réalisés auprès des TPE/PME
- Part (%) du nombre total & du montant total de marchés publics notifiés annuellement attribués à des TPE/PME
- Nombre annuel de fournisseurs localisés sur le territoire de Brest métropole, du Département du Finistère, de la Région Bretagne et en France
- Part (%) du nombre annuel total de fournisseurs localisés sur le territoire de Brest métropole, du Département du Finistère, de la Région Bretagne et en France
- Montant des achats annuels réalisés auprès des fournisseurs localisés sur le territoire de Brest métropole, du Département du Finistère, de la Région Bretagne et en France
- Part (%) du montant total des achats annuels réalisés auprès des fournisseurs localisés sur le territoire de Brest métropole, du Département du Finistère, de la Région Bretagne et en France



### Objectifs cibles

**Pérenniser 30% du montant total des achats annuels auprès des TPE/PME pour Brest métropole et la ville de Brest**

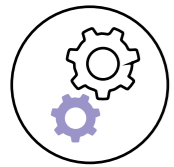


Part (%) du montant total des achats annuels réalisés auprès des TPE/PME

Valeur 2023	
Brest métropole	30%
Ville de Brest	54%

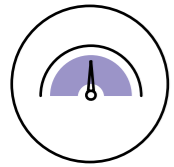
→ Objectif 8

## Développer les achats auprès des structures de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS)



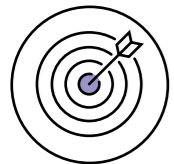
### Mise en œuvre

- Renforcer les échanges avec les structures de l'ESS, la CRESS Bretagne et les autres instances représentatives de l'ESS
- Améliorer la visibilité de l'offre des structures de l'ESS auprès des directions acheteuses
- Développer le sourcing auprès des structures de l'ESS
- Favoriser les achats auprès des structures de l'ESS, notamment par le recours aux marchés réservés dans le domaine de la santé, du social et du culturel



### Indicateurs

- Nombre annuel de fournisseurs relevant du secteur de l'ESS
- Montant des achats annuels réalisés auprès des structures de l'ESS
- Part (%) du nombre annuel total de fournisseurs relevant du secteur de l'ESS



### Objectifs cibles

**Pérenniser un montant annuel minimal d'achats de 3 millions d'euros TTC pour Brest métropole et 1 million d'euros TTC pour la ville de Brest auprès des fournisseurs relevant du secteur de l'ESS**

Montant des achats annuels réalisés auprès des structures de l'ESS	
Valeur 2023	
Brest métropole	3,4 M€ TTC
Ville de Brest	1,3 M€ TTC

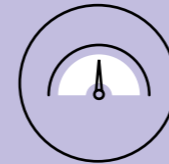
→ Objectif 9

## Développer la performance et l'efficacité des achats



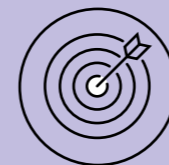
### Mise en œuvre

- Optimiser la définition des besoins (rationalisation, analyse fonctionnelle, approche en coût global, étude des alternatives à l'achat...)
- Étudier les opportunités de mutualisation internes, de recours aux groupements de commandes et aux centrales d'achat
- Développer le benchmark, le sourcing et la connaissance de l'offre et du tissu économique local
- Promouvoir des pratiques d'achat performantes (allotissement, négociation...)
- Optimiser l'exécution contractuelle et renforcer l'évaluation des contrats et promouvoir une logique d'amélioration continue (clause de progrès...)
- Contribuer à des achats de produits, services et procédés innovants (veille, sourcing, variantes, cahier des charges fonctionnel, marchés innovants...)



### Indicateurs

- Délai global de paiement annuel moyen
- Part (%) du montant total de marchés publics notifiés annuellement ouverts aux variantes
- Part (%) du nombre total de contrats (marchés publics et concessions) notifiés annuellement ouverts aux variantes



### Objectifs cibles

**Maintenir un délai global de paiement annuel moyen inférieur à 25 jours pour Brest métropole et la ville de Brest**

Délai global de paiement annuel moyen	
Valeur 2023	
Brest métropole	15 jours
Ville de Brest	18 jours

# Objectifs cibles du SPASER

Axe 1 : Responsabilité sociale		
Atteindre en 2027, 30% de contrats notifiés (marchés publics et concessions) annuellement intégrant au moins une considération sociale (critère d'analyse des offres, clause, marché réservé) et pérenniser ce taux d'achat socialement responsable	Pérenniser un montant annuel minimal d'achats auprès des Structures de l'Insertion par l'Activité Économique (SIAE ou équivalent) et des structures employant des personnes en situation de handicap (ESAT, EA ou équivalent) de 900 000 € pour Brest métropole et de 100 000 € pour la ville de Brest	Pérenniser 100 000 heures d'insertion par an pour Brest métropole et 5 000 heures d'insertion par an pour la ville de Brest dans le cadre de la clause d'insertion sociale
Pérenniser un montant annuel minimal d'achats auprès des Structures de l'Insertion par l'Activité Économique (SIAE ou équivalent) de 250 000 € pour Brest métropole et de 20 000 € pour la ville de Brest	Pérenniser un montant annuel minimal d'achats auprès des structures employant des personnes en situation de handicap (ESAT, EA ou équivalent) de 600 000 € pour Brest métropole et de 70 000 € pour la ville de Brest	Atteindre en 2027 et pérenniser au moins 30% de contrats notifiés (marchés publics et concessions) annuellement intégrant au moins une considération (critère d'analyse des offres, clause) en matière de lutte contre les discriminations et d'égalité femmes-hommes

Axe 2 : Responsabilité environnementale		
Atteindre en 2027, 100% de contrats (marchés publics et concessions) notifiés annuellement intégrant au moins une considération environnementale (critère d'analyse des offres, clause) et pérenniser ce taux d'achat écologiquement responsable	Atteindre en 2027, 100% de contrats (marchés publics et concessions) notifiés annuellement intégrant au moins une clause environnementale et pérenniser ce taux	Atteindre en 2027, 100% de contrats (marchés publics et concessions) notifiés annuellement intégrant au moins un critère d'analyse des offres environnemental et pérenniser ce taux

Axe 3 : Responsabilité économique		
Pérenniser 30% du montant total des achats annuels auprès des TPE/ PME pour Brest métropole et la ville de Brest	Pérenniser un montant annuel minimal d'achats de 3 millions d'euros TTC pour Brest métropole et 1 million d'euros € TTC pour la ville de Brest auprès des fournisseurs relevant du secteur de l'ESS	Maintenir un délai global de paiement annuel moyen inférieur à 25 jours pour Brest métropole et la ville de Brest

# Indicateurs du SPASER

Axe 1 Responsabilité sociale			
Indicateurs 	Valeur 2023		
			
Part (%) du nombre total de contrats (marchés publics et concessions) notifiés annuellement intégrant une considération sociale (critère d'analyse des offres, clause, marché réservé)	16,3 %	31 %	
Part (%) du montant total de marchés publics notifiés annuellement intégrant une considération sociale (critère d'analyse des offres, clause, marché réservé)	19,5 %	80,9 %	
Part (%) du nombre total de contrats (marchés publics et concessions) notifiés annuellement intégrant un critère d'analyse des offres sociales	2,7 %	0 %	
Part (%) du nombre total de marchés publics notifiés annuellement intégrant un critère d'analyse des offres sociales	0,9 %	0 %	
Part (%) du montant total de marchés publics notifiés annuellement intégrant un critère d'analyse des offres sociales	0,1 %	0 %	
Part (%) du nombre total de concessions notifiées annuellement intégrant un critère d'analyse des offres sociales	66 %	Aucune concession notifiée en 2023	
Part (%) du nombre total de contrats (marchés publics et concessions) notifiés annuellement intégrant une clause sociale (dont marchés réservés)	16,3 %	31 %	
Part (%) du nombre total de marchés publics notifiés annuellement intégrant une clause sociale (dont marchés réservés)	15,4 %	31 %	
Part (%) du montant total de marchés publics notifiés annuellement intégrant une clause sociale (dont marchés réservés)	19,5 %	80,9 %	
Part (%) du nombre total de concessions notifiées annuellement intégrant une clause sociale	100 %	Aucune concession notifiée en 2023	
Montant des achats annuels réalisés auprès des structures employant des personnes défavorisées ou appartenant à des groupes vulnérables (EA, ESAT, SIAE ou équivalent)	969 400 € TTC	97 917 € TTC	

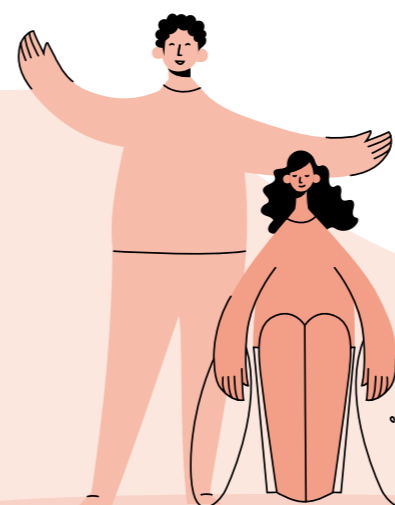
Indicateurs transversaux de l'axe 1  
« Responsabilité sociale »

## Axe 1 Responsabilité sociale

	Indicateurs	Valeur 2023	
→ <b>Objectif 1</b> <b>Favoriser l'insertion sociale et professionnelle et promouvoir des conditions de travail décentes</b>	Nombre annuel d'heures réalisées dans le cadre de la clause d'insertion sociale dans les marchés publics et les concessions	124 093 h	14 751 h
	Nombre annuel d'heures réalisées dans le cadre de la clause d'insertion sociale dans les marchés publics	34 234 h	14 751 h
	Nombre annuel d'heures réalisées dans le cadre de la clause d'insertion sociale dans les marchés publics de travaux	12 373 h	14 751 h
	Nombre annuel d'heures réalisées dans le cadre de la clause d'insertion sociale dans les marchés publics de services	21 860 h	0 h
	Nombre annuel d'heures réalisées dans le cadre de la clause d'insertion sociale dans les marchés publics de fournitures	0 h	0 h
	Nombre annuel d'heures réalisées dans le cadre de la clause d'insertion sociale dans les concessions	89 859 h	0 h
	Nombre annuel d'équivalent temps plein réalisés dans le cadre de la clause d'insertion sociale dans les marchés publics et les concessions	62 ETP	8,1 ETP
	Nombre annuel de personnes éloignées de l'emploi ayant bénéficié d'un contrat de travail dans le cadre de la clause d'insertion sociale dans les marchés publics et les concessions	260	60
	Nombre annuel d'heures d'insertion réalisées en CDI dans le cadre de la clause d'insertion sociale dans les marchés publics et les concessions	44 838 h	2 884 h
	Part (%) du nombre annuel total des heures générées dans le cadre de la clause d'insertion sociale dans les marchés publics et les concessions réalisées en CDI	36,1 %	19,6 %
Montant des achats annuels réalisés auprès des Structures d'Insertion par l'Activité Économique (SIAE ou équivalent)	271 874 € TTC	22 266 € TTC	
Nombre annuel d'heures réalisées dans le cadre des marchés publics d'insertion et de qualification professionnelle	28 418 h	2 198 h	
→ <b>Objectif 2</b> <b>Soutenir l'inclusion des personnes en situation de handicap</b>	Nombre annuel de personnes éloignées de l'emploi ayant bénéficié d'un contrat de travail dans le cadre d'un marché d'insertion et de qualification professionnelle	55	41
	Montant des achats annuels réalisés auprès des structures employant des personnes en situation de handicap (ESAT, EA ou équivalent)	697 526 € TTC	75 652 € TTC
	Nombre annuel d'heures de travail réalisées dans le cadre de prestations de services (marchés publics, concessions) confiées aux structures employant des personnes en situation de handicap (ESAT, EA ou équivalent)	35 465 h	2 102 h
	Nombre annuel d'équivalent temps plein réalisés dans le cadre de prestations de services (marchés publics, concessions) confiées aux structures employant des personnes en situation de handicap (ESAT, EA ou équivalent)	19,5 ETP	1,2 ETP
	Nombre annuel de personnes en situation de handicap employées dans le cadre de prestations de services (marchés publics, concessions) confiées aux structures employant des personnes en situation de handicap (ESAT, EA ou équivalent)	48	12
	Montant des achats annuels de fournitures réalisés auprès des structures employant des personnes en situation de handicap (ESAT, EA ou équivalent)	157 402 € TTC	1 899 € TTC

## Axe 1 Responsabilité sociale



	Indicateurs	Valeur 2023	
→ <b>Objectif 3</b> <b>Agir en faveur de l'égalité femmes-hommes et lutter contre les discriminations</b>	Part (%) du nombre total de contrats (marchés publics et concessions) notifiés annuellement intégrant une considération en faveur de l'égalité femmes-hommes et de la lutte contre les discriminations (critère d'analyse des offres, clause)	1,2 %	1 %
	Part (%) du nombre total de marchés publics notifiés annuellement intégrant une considération en faveur de l'égalité femmes-hommes et de la lutte contre les discriminations (critère d'analyse des offres, clause)	0,6 %	1 %
	Part (%) du montant total de marchés publics notifiés annuellement intégrant une considération en faveur de l'égalité femmes-hommes et de la lutte contre les discriminations (critère d'analyse des offres, clause)	0,1 %	0,2 %
	Part (%) du nombre total de marchés publics notifiés annuellement intégrant une clause en faveur de l'égalité femmes-hommes et de la lutte contre les discriminations	0,6 %	1 %
	Part (%) du montant total de marchés publics notifiés annuellement intégrant une clause en faveur de l'égalité femmes-hommes et de la lutte contre les discriminations	0,1 %	0,2 %
	Part (%) du nombre total de marchés publics notifiés annuellement intégrant un critère d'analyse des offres en faveur de l'égalité femmes-hommes et de la lutte contre les discriminations	0 %	0 %
	Part (%) du montant total de marchés publics notifiés annuellement intégrant un critère d'analyse des offres en faveur de l'égalité femmes-hommes et de la lutte contre les discriminations	0 %	0 %
	Part (%) du nombre total de concessions notifiées annuellement intégrant une considération en faveur de l'égalité femmes-hommes et de la lutte contre les discriminations (critère d'analyse des offres, clause)	33,3 %	Aucune concession notifiée en 2023
	Part (%) du nombre total d'heures d'insertion annuelles générées par la clause d'insertion sociale, exécutée par des femmes	26 %	0,5 %



## Axe 2 Responsabilité environnementale

	Indicateurs 	Valeur 2023	
			
<b>Indicateurs transversaux de l'axe 2 « Responsabilité environnementale »</b>	Part (%) du nombre total de contrats (marchés et concessions) notifiés annuellement intégrant une considération environnementale (critère d'analyse des offres, clause)	44,8 %	52,6 %
	Part (%) du nombre total de marchés publics notifiés annuellement intégrant une considération environnementale (critère d'analyse des offres, clause)	43,8 %	52,6 %
	Part (%) du montant total de marchés publics notifiés annuellement intégrant une considération environnementale (critère d'analyse des offres, clause)	27,4 %	91,5 %
	Part (%) du nombre total de concessions notifiées annuellement intégrant une considération environnementale (critère d'analyse des offres, clause)	100 %	Aucune concession notifiée en 2023
	Part (%) du nombre total de contrats (marchés et concessions) notifiés annuellement intégrant une clause environnementale	43 %	51,6 %
	Part (%) du nombre total de marchés publics notifiés annuellement intégrant une clause environnementale	42 %	51,6 %
	Part (%) du montant total de marchés publics notifiés annuellement intégrant une clause environnementale	26,7 %	88,3 %
	Part (%) du nombre total de concessions notifiées annuellement intégrant une clause environnementale	100 %	Aucune concession notifiée en 2023
	Part (%) du nombre total de contrats (marchés et concessions) notifiés annuellement intégrant un critère d'analyse des offres environnemental	21 %	47,1 %
	Part (%) du nombre total de marchés publics notifiés annuellement intégrant un critère d'analyse des offres environnemental	18,7 %	47,1 %
	Part (%) du montant total de marchés publics notifiés annuellement intégrant un critère d'analyse des offres environnemental	19,6 %	81,6 %
	Part (%) du nombre total de concessions notifiées annuellement intégrant un critère d'analyse des offres environnementales	100 %	Aucune concession notifiée en 2023
	<b>→ Objectif 4 Agir en faveur du climat</b>	Part (%) du nombre total de contrats (marchés publics et concessions) notifiés annuellement intégrant une clause environnementale en faveur du climat	23,26 %
Part (%) du nombre total de marchés publics notifiés annuellement intégrant une clause environnementale en faveur du climat		21,9 %	27,8 %
Part (%) du montant total de marchés publics notifiés annuellement intégrant une clause environnementale en faveur du climat		21,7 %	71,1 %
Part (%) du nombre total de concessions notifiées annuellement intégrant une clause environnementale en faveur du climat		100 %	Aucune concession notifiée en 2023

## Axe 2 Responsabilité environnementale




	Indicateurs 	Valeur 2023	
			
<b>→ Objectif 5 Promouvoir l'économie circulaire et la préservation des ressources</b>	Part (%) du nombre total de contrats (marchés publics et concessions) notifiés annuellement intégrant une clause environnementale en faveur de l'économie circulaire et de la préservation des ressources	28,5 %	46,4 %
	Part (%) du nombre total de marchés publics notifiés annuellement intégrant une clause environnementale en faveur de l'économie circulaire et de la préservation des ressources	27,8 %	46,4 %
	Part (%) du montant total de marchés publics notifiés annuellement intégrant une clause environnementale en faveur de l'économie circulaire et de la préservation des ressources	24,2 %	77,1 %
	Part (%) du nombre total de concessions notifiées annuellement intégrant une clause environnementale en faveur de l'économie circulaire et de la préservation des ressources	66,7 %	Aucune concession notifiée en 2023
	Part (%) du nombre total de contrats (marchés publics et concessions) notifiés annuellement intégrant une clause environnementale en faveur de la préservation de la biodiversité, des milieux naturels et de la santé environnementale	20,9 %	39,2 %
	Part (%) du nombre total de marchés publics notifiés annuellement intégrant une clause environnementale en faveur de la préservation de la biodiversité, des milieux naturels et de la santé environnementale	20,7 %	39,2 %
<b>→ Objectif 6 Contribuer à la préservation de la biodiversité et des milieux naturels, et de la santé environnementale</b>	Part (%) du montant total de marchés publics notifiés annuellement intégrant une clause environnementale en faveur de la préservation de la biodiversité, des milieux naturels et de la santé environnementale	11,5 %	84 %
	Part (%) du nombre total de concessions notifiées annuellement intégrant une clause environnementale en faveur de la préservation de la biodiversité, des milieux naturels et de la santé environnementale	33,3 %	Aucune concession notifiée en 2023



## Axe 2 Responsabilité économique

### → Objectif 7




**Renforcer  
l'attractivité  
et l'accessibilité  
de la commande  
publique auprès  
des entreprises  
et notamment  
des TPE/PME**

Indicateurs 	Valeur 2023	
		
Nombre annuel de fournisseurs TPE/PME	1 233	898
Part (%) du nombre annuel total de fournisseurs relevant de la catégorie TPE/PME	65,2 %	66,3 %
Montant des achats annuels auprès des TPE/PME	29,3 M € TTC	17 M € TTC
Part (%) du montant total des achats annuels réalisés auprès des TPE/PME	31 %	56,8 %
Nombre annuel de fournisseurs localisés sur le territoire de Brest métropole	572	583
Nombre annuel de fournisseurs localisés sur le territoire du Département du Finistère	879	831
Nombre annuel de fournisseurs localisés sur le territoire de la Région Bretagne	1 089	945
Nombre annuel de fournisseurs localisés en France	1 868	1 351
Part (%) du nombre annuel total de fournisseurs localisés sur le territoire de Brest métropole	30,3 %	43 %
Part (%) du nombre annuel total de fournisseurs localisés sur le territoire du Département du Finistère	46,5 %	61,3 %
Part (%) du nombre annuel total de fournisseurs localisés sur le territoire de la Région Bretagne	57,6 %	69,7 %
Part (%) du nombre annuel total de fournisseurs localisés en France	98,8 %	99,7 %
Montant des achats annuels réalisés auprès des fournisseurs localisés sur le territoire de Brest métropole	41,2 M € TTC	10,3 M € TTC
Montant des achats annuels réalisés auprès des fournisseurs localisés sur le territoire du Département du Finistère	63,9 M € TTC	19,2 M € TTC
Montant des achats annuels réalisés auprès des fournisseurs localisés sur le territoire de la Région Bretagne	72,5 M € TTC	22,1 M € TTC
Montant des achats annuels réalisés auprès des fournisseurs localisés en France	94,4 M € TTC	29,9 M € TTC
Part (%) du montant total des achats annuels réalisée auprès des fournisseurs localisés sur le territoire de Brest métropole	43,6 %	34,5 %
Part (%) du montant total des achats annuels réalisés auprès des fournisseurs localisés sur le territoire du Département du Finistère	67,5 %	63,9 %
Part (%) du montant total des achats annuels réalisée auprès des fournisseurs localisés sur le territoire de la Région Bretagne	76,6 %	73,7 %
Part (%) du montant total des achats annuels réalisés auprès des fournisseurs localisés en France	99,8 %	99,9 %
Part (%) du nombre total de marchés publics notifiés annuellement attribués à des TPE/PME	59,8 %	80,4 %

## Axe 2 Responsabilité économique

### → Objectif 8 Développer des achats auprès des structures de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS)

### → Objectif 9 Développer la performance et l'efficacité des achats

Indicateurs 	Valeur 2023	
		
Nombre annuel de fournisseurs relevant du secteur de l'ESS	206	228
Part (%) du nombre annuel total de fournisseurs relevant du secteur de l'ESS	10,9 %	16,8 %
Montant des achats annuels réalisés auprès des structures de l'ESS	3,4 M € TTC	1,3 M € TTC
Délai global de paiement annuel moyen	15 jours	18 jours
Part (%) du nombre total de contrats (marchés publics et concessions) notifiés annuellement ouverts aux variantes	23,8 %	42,3 %
Part (%) du montant total de marchés publics notifiés annuellement ouverts aux variantes	13 %	83,1 %





# Contact :

**Direction des finances et de la commande publique  
Division de la commande publique**

Ville de Brest : 02 98 00 80 80  
Brest métropole : 02 98 33 50 50

